

AB Fish

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 €, en constitution
Siège social . 5 rue de la Corderie – Centra 370
94596 RUNGIS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2010

L'an deux mil dix,
le treize avril,
à l'issue de la signature des statuts le même jour,

les associés de la société **AB Fish**, en constitution, société par actions simplifiée au capital de cent mille euros (100.000 €), se sont réunis au siège social 5 rue de la Corderie à Rungis, à l'effet de désigner les premiers commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la société.

Tous les associés étant présents du fait de la tenue de cette réunion à l'issue de la signature par chacun d'eux des statuts de la société en constitution, il n'a pas été dressé de feuille de présence.

La collectivité des associés a pris, à l'unanimité, les décisions suivantes

Nomination des premiers commissaires aux comptes de la société

La collectivité des associés nomme en qualité de premiers commissaires aux comptes de la société

- commissaire aux comptes titulaire, la S.A.S. REVOGEX, 65 rue de l'Avenir – 92170 Vanves, RCS Nanterre 319 392 411,

- commissaire aux comptes suppléant, la S.A.R.L. CAPECA, 105 rue La Fayette – 75010 Paris, RCS Paris 494 476 229.

Et ce, pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016.

Chacun des commissaires aux comptes a d'ores et déjà déclaré, chacun en ce qui le concerne, accepter le mandat qui lui est confié, et que rien ne s'oppose à ladite acceptation.

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par Monsieur GOIFFON Sébastien, Président de la société.

